



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°38/2023

Date convocation : 16/05/2023
Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre du mois de mai, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Agnès VRINAT JEANNEAU - Véronique FONTENEAU – Véronique GALLI.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Gérard CAFFORT – Martinho DE PASSOS - Patrick LOISEL - Régis COMBERNOUX.

Procuration (s) : Olivier MORICEAU à M. le maire Marc LARROQUE.

Absents : Norbert RIEUSSET, Adjoint – Florise PADER - Paul MARTIN - Thierry FERRAND.

Secrétaire de séance : Line GAL.

Objet : DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS - COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE SOMMIERES - POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE L'AIRE DE JEUX, ROUTE DE QUISSAC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif à la délégation de pouvoir du Maire,

Vu la décision du Maire n°06/2022, demande de Fonds de concours CCPS pour la réhabilitation et l'extension de l'aire de Jeux route de Quissac,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°04, en date du 29 avril 2021 approuvant le Règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté pour des équipements structurants enfance jeunesse : commune de Salinelles,

Considérant que la Commission « Fonds de concours », réunie le 02 décembre 2022, a émis un avis favorable à cette demande,

Considérant la réalisation de la réhabilitation et extension de l'aire de jeux route de Quissac, pour un montant de 18 956,00 € :

Réhabilitation du terrain de sport, route de Quissac :

Dépose et remplacement des filets de but multisports.

Pose d'un panneau de basket

Dépose de la clôture existante du terrain de sport et remplacement par une clôture blanche en grilles plates avec main courante.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID : 030-213003064-20230524-382023-DE

Extension de l'aire de jeux par installation et pose d'agrès dans la Pinède :

Installation d'un parcours de santé avec différents agrès ; échelle de suspension, poutre d'équilibre, tractions, tables d'abdominaux, barre fixe, barre parallèle, espalier double, pont de singe (filet corde armée), saut de grenouille.

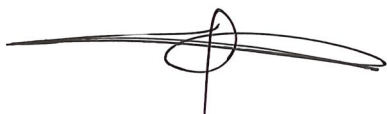
Mise en place de différents panneaux d'affichage explicatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Sollicite le versement de fonds de concours de la Communauté de Commune du Pays de Sommières, pour la réhabilitation et l'extension de l'aire de jeux, route de Quissac.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le 26/05/2023

ID :030-213003064-20230524-382023-DE